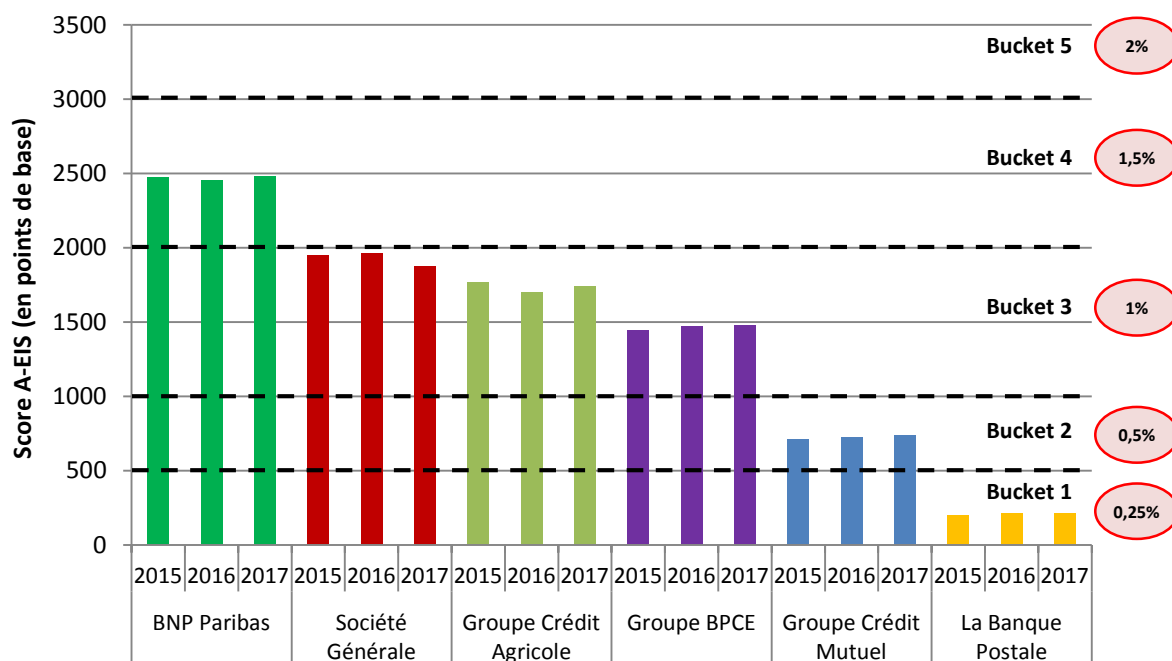


L'ACPR publie les listes annuelles de banques systémiques

Scores de systémicité des 6 A-EIS français et taux de coussin associés



L'ACPR a récemment publié sur son site Internet l'actualisation annuelle des listes des groupes bancaires désignés comme systémiques au niveau international (G-SIBs / EIS^m) et national (A-EIS), ainsi que les niveaux de coussins de fonds propres exigés au titre de cette systémicité. Le groupe BPCE, qui ne figurait plus sur la liste des EIS^m l'an dernier, est à nouveau désigné cette année comme banque systémique d'envergure mondiale.

L'ACPR a actualisé en novembre 2018 la liste des établissements d'importance systémique mondiale (EIS^m). À cette date, le système bancaire français comporte quatre groupes bancaires désignés comme « *global systemically important banks* » (G-SIB) par le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board*, ci-après « FSB »), et donc comme EIS^m par l'ACPR : BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole et BPCE. Ces groupes bancaires se voient imposer des exigences supplémentaires de fonds propres (ou « coussins » de fonds propres) au titre de leur systémicité. Le coussin de fonds propres EIS^m de BNP Paribas est fixé à 1,5% de ses actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets*, ou « RWA »), ceux de Société Générale, Crédit Agricole et BPCE sont tous trois fixés à 1% de leurs RWA respectifs. Le groupe BPCE qui était sorti de la liste des EIS^m l'an dernier est donc à nouveau désigné comme un groupe systémique d'envergure mondiale.

Parallèlement à la désignation des EIS^m, **l'ACPR procède également chaque année à l'identification des « autres établissements d'importance systémiques » (A-EIS)**, c'est-à-dire des banques ayant une importance systémique au niveau national. L'identification des A-EIS suit une méthodologie commune à tous les pays de l'Union européenne définie par l'Autorité bancaire européenne.

La liste des A-EIS publiée par l'ACPR en novembre 2018 comprend six établissements : les quatre établissements désignés comme EIS^m auxquels s'ajoutent Crédit Mutuel et La Banque Postale. Comme pour les EIS^m, les A-EIS font l'objet d'exigences additionnelles de fonds propres. Pour les quatre établissements figurant sur les deux listes, les deux coussins ne sont pas cumulatifs : seul le plus élevé des deux s'applique. Les coussins viennent s'ajouter aux exigences de fonds propres réglementaires requises pour l'ensemble des banques dans le cadre de l'application des accords de Bâle III, et sont destinés à accroître la résilience de ces banques en cas de choc. Quant aux groupes Crédit Mutuel et La Banque Postale, leurs coussins A-EIS s'élèvent respectivement à 0,5% et 0,25% de leurs RWA. Le graphique ci-dessus illustre l'évolution du score A-EIS des six groupes bancaires au cours des trois dernières années.

Les désignations de banques systémiques s'inscrivent dans le contexte de la réglementation bancaire consécutive à la crise financière de 2008. La première liste de G-SIBs a été publiée en novembre 2011 par le FSB, en suivant une méthodologie quantitative définie par le Comité de Bâle. La liste est actualisée chaque année et comporte environ 30 établissements.

La liste publiée par le FSB n'ayant pas de portée juridique ni en droit français ni en droit européen, une publication par l'ACPR de la liste des établissements d'importance systémique mondiale (EIS^m) est nécessaire chaque année afin d'imposer aux banques concernées les exigences supplémentaires de fonds propres associés à cette désignation.

Pour retrouver les listes publiées chaque année par l'ACPR, ou pour plus d'information notamment sur les méthodologies de désignation et de calibrage des coussins, consultez la page dédiée aux entités systémiques du secteur bancaire sur le site Internet de l'ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/contrôler/contrôle-prudentiel-bancaire/assujettis-au-contrôle-bancaire/entites-systemiques-du-secteur-bancaire>